

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 septembre 2023

Délibération n°2023/256

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 57 Pour : 57 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas sur Varèze, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievreethone.fr

Date de convocation du Conseil : 19 septembre 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	Mr DOLPHIN Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick – Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine – Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine - Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE
SONNAY
VERNIOZ
VILLE SOUS ANJOU

Mr VIAL Gilles - Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI
Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc
Mr SATRE Luc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr SEGUI Jean-Michel pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mme COULAUD Raymonde pouvoir à Mr MALATRAIT Jean Charles - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean-François pouvoir à Isabelle DUGUA – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr AZZOPARDI Xavier – Mr REY Jean Marc pouvoir à Mr MERLIN Denis

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mme MONNERY Annie – Mr ANDRE Sébastien - Mme TYRODE Elisabeth – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGIER Karelle - Mr DURIEUX Jean Luc - Mr BOUSSARRD Gérard – Mme BATARAY Zerrin – Mr BECT Gérard

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Eaux - Assainissement : avenant n°1 au contrat des bassins Bièvre-Liers-Valloire et Sanne 2020-2023

Afin de répondre aux enjeux de préservation et de gestion des eaux identifiés par le SDAGE Rhône Méditerranée et le SAGE Bièvre Liers Valloire, la Commission locale de l'Eau (CLE) et le SIRRA, en tant que structure porteuse de la CLE, ont souhaité élaborer un outil opérationnel permettant l'obtention de financements favorables à l'engagement d'opérations de préservation des ressources en eau superficielles et souterraines et de restauration des milieux aquatiques.

Dans ce contexte, la CLE, le SIRRA, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, les Conseils départementaux de l'Isère et de la Drôme ainsi que 16 maîtres d'ouvrage ont signé le 2 mars 2021 le contrat des bassins de Bièvre Liers Valloire et de la Sanne (2020-2023).

L'engagement de EBER dans le contrat des bassins Bièvre Liers Valloire et Sanne date de la délibération n°2020/186 du 14 Septembre 2020.

Le bilan de la mise en œuvre du contrat sur les années 2020 à 2022 montre un engagement d'environ 37 % des actions prévues, représentant 52% du montant prévisionnel du contrat.

Afin de permettre aux maîtres d'ouvrage de poursuivre la mise en œuvre des projets inscrits au contrat (*en particulier ceux bénéficiant, grâce au contrat, de garanties ou majoration de taux ou encore d'aides exceptionnelles*), la CLE, lors de sa réunion du 11 juillet 2023, a proposé le report par avenant de la date de fin du contrat, initialement prévue le 14 octobre 2023, au 31 décembre 2024.

Les conditions d'attribution des aides de l'Agence de l'eau pour les projets inscrits au contrat resteront inchangées, sous réserve du respect des nouvelles échéances suivantes (cf. article 3 de l'avenant) :

- Les dossiers complets de demande d'aide devront parvenir à l'agence au plus tard le 30 juin 2024.
- Leur éligibilité est conditionnée au démarrage effectif (commande, ordre de service) de l'opération aidée avant la fin de l'année 2024.

En tant que maître d'ouvrage d'actions restant à engager, EBER est concerné par cet avenant.

**

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,
- Vu la délibération du 14 septembre 2020 relative à l'engagement de EBER CC dans le contrat des bassins Bièvre Liers Valloire et Sanne,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

VALIDE l'avenant n°1 à intervenir au contrat des bassins Bièvre Liers Valloire et Sanne entérinant la prolongation dudit contrat,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD